

République Française	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n°2025.54 Du 16 juin 2025</b>
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 10 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	<b>Objet : Renouvellement de la convention territoriale globale avec la CAF des Yvelines</b>	
Secrétaire de séance : Philippe LERIN	<b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b>	
En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 5 Votants : 32	<b>Vu</b> le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,	
Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Vu</b> l'avis favorable de la Commission Vie Sociale – Jeunesse – Famille réunie le 27 mai 2025,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE  <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI  <u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	<b>Considérant</b> l'arrivée à échéance de la Convention Territoriale Globale 2021-2024,  <b>Considérant</b> la nécessité de maintenir et de développer les actions en faveur des familles sur le territoire,  <b>Considérant</b> le partenariat de qualité entre la Ville et la Caf des Yvelines,  <p style="text-align: center;"><b>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</b></p> A l'unanimité des membres présents et représentés,  <b>Approuve</b> le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) arrivée à échéance.  <b>Autorise</b> monsieur le Maire ou son représentant à signer une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) et tous les documents s'y rapportant pour la période 2025-2028.	
Absents excusés : Françoise ALBOUY Nathalie PEYRON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE  Absents ayant donné pouvoir : Françoise ALBOUY pouvoir à Sylvie d'ESTEVE	 Le Maire,  Olivier DELAPORTE	
<p><i>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)</li> <li>- ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)</li> </ul> <p><i>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</i></p>		
Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20250616-2025-54-DE Date de réception préfecture : 20/06/2025		

Nathalie PEYRON pouvoir à Valérie  
LABORDE

Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-  
François BARATON

Stéphane MICHEL pouvoir à Jean-  
François THOMAS

Marie-Pierre DELAIGUE pouvoir à Olivier  
BLANCHARD

Absents :

Geneviève SALSAT